

ASSEMBLEE NATIONALE

REPUBLIQUE TOGOLAISE

SIXIEME LEGISLATURE

Travail-Liberté-Patrie

SECRETARIAT GENERAL

Direction des Services Législatifs

Division des Séances et Huissiers

Section des Séances

Année 2023

Séance plénière du 8 / 5 / 2023

LOI N° _____

**AUTORISANT LA RATIFICATION DES STATUTS
DU CENTRE AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT
MINIER, ADOPTES LE 31 JANVIER 2016 A
ADDIS-ABEBA**

Article premier : Est autorisée, la ratification des statuts du Centre africain de développement minier, adoptés le 31 janvier 2016 à Addis-Abeba en ETHIOPIE.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Délibéré et adopté le 8 mai 2023

La Présidente de l'Assemblée nationale



Yawa Djigbodi TSEGAN